



**SUCCIEU**

# **PLAN LOCAL D'URBANISME**

## **2.PROJET D'AMÉNAGEMENT ET DE DÉVELOPPEMENT DURABLES -PADD**

Projet arrêté  
par délibération  
en date du :

03 juillet 2015

Projet approuvé  
par délibération  
en date du :

17 mai 2016

Vincent BIAYS - urbaniste  
101, rue d'Angleterre - 73000 CHAMBERY - Tél. : 06.800.182.51



## PREAMBULE

Pour répondre aux enjeux de son territoire, le Conseil municipal de Succieu a décidé d'élaborer son Plan Local d'Urbanisme.

Cette procédure est l'occasion pour les élus, les techniciens, les partenaires institutionnels et les habitants de Succieu d'appréhender les atouts et les faiblesses de leur territoire.

Le PADD constitue un cadre de référence, ce n'est pas un projet opérationnel et figé. Il indique des orientations générales. Les documents cartographiques sont des cartes de synthèses illustrant les propos du PADD, aussi il convient de les considérer comme des schémas de principes dont les limites restent générales.

Les diagnostics socio-économiques, paysagers, environnementaux et urbains ont permis de faire ressortir les atouts et faiblesses du territoire et d'identifier les enjeux pour le développement équilibré de la Commune.

Dans le respect des principes énoncés aux articles L110 et L121.1 du code de l'urbanisme, le PADD de Succieu précise les orientations d'urbanisme et d'aménagement retenues afin d'assurer :

"1° L'équilibre entre :

- a) *Le renouvellement urbain, le développement urbain maîtrisé, la restructuration des espaces urbanisés, la revitalisation des centres urbains et ruraux ;*
- b) *L'utilisation économe des espaces naturels, la préservation des espaces affectés aux activités agricoles et forestières, et la protection des sites, des milieux et paysages naturels ;*
- c) *La sauvegarde des ensembles urbains et du patrimoine bâti remarquables ;*

1° bis *La qualité urbaine, architecturale et paysagère des entrées de ville ;*

2° *La diversité des fonctions urbaines et rurales et la mixité sociale dans l'habitat, en prévoyant des capacités de construction et de réhabilitation suffisantes pour la satisfaction, sans discrimination, des besoins présents et futurs en matière d'habitat, d'activités économiques, touristiques, sportives, culturelles et d'intérêt général ainsi que d'équipements publics et d'équipement commercial, en tenant compte en particulier des objectifs de répartition géographiquement équilibrée entre emploi, habitat, commerces et services, d'amélioration des performances énergétiques, de développement des communications électroniques, de diminution des obligations de déplacements et de*



développement des transports collectifs ;

3° La réduction des émissions de gaz à effet de serre, la maîtrise de l'énergie et la production énergétique à partir de sources renouvelables, la préservation de la qualité de l'air, de l'eau, du sol et du sous-sol, des ressources naturelles, de la biodiversité, des écosystèmes, des espaces verts, la préservation et la remise en bon état des continuités écologiques, et la prévention des risques naturels prévisibles, des risques technologiques, des pollutions et des nuisances de toute nature."



## **LA LIGNE DIRECTRICE DU PADD : SUCCIEU UNE COMMUNE NATURE**

« Comment définiriez-vous votre commune d'une phrase » ? A la fin d'un entretien qui avait porté sur tout autre chose, quelqu'un a posé cette question. La réponse a fusé, comme si le terme s'imposait déjà : « La Commune Nature ».

Et puisque cela peut apparaître comme un slogan, en voici la déclinaison.

C'est d'abord une description. Succieu compte 18 hameaux, parfois de véritables villages, parfois d'une seule maison et sa grange. Du Maillet aux Grailles, des rives de l'Agny aux confins du Rapoux, Succieu s'étend comme un trait d'union entre deux vallées des Terres Froides. Ses sentiers offrent aussi bien des sous-bois profonds que des vues panoramiques. Marcheurs, cavaliers, cyclistes, motards, cueilleurs et chasseurs s'y côtoient tout au long de l'année. La route de Mirieu, à titre d'exemple, est un vallon protégé par les collines, où l'ambiance n'est que bruissement de feuilles, silence du vent, chants d'oiseaux et ruissellement de sources vives dans une ombre protectrice. Succieu est aussi un balcon : d'un côté une vue plongeante sur la vallée de la Bourbre et au-delà sur la plaine du Rhône, depuis les hauteurs du Bleteney et plus encore depuis le point culminant des Avenières. De l'autre un panorama sur les Alpes que les caprices de l'air renouvellent chaque jour. Le Chat, maître étalon de l'horizon, y veille jalousement sur un Mont-Blanc capricieux.

C'est aussi une intention. Conserver cette nature, cet environnement, et en faire un atout de développement. L'agriculture est le socle économique qui a façonné, exploité autant que construit l'espace communal. Le préserver et l'offrir, lui donner un rôle dans l'ensemble plus vaste du Nord-Isère, c'est lui redonner une dynamique. Tourisme de proximité, circuit de randonnées, parcours sportifs, promenades pédagogiques associant l'agriculture, les options sont nombreuses et demandent à être examinées.

C'est aussi une manière d'être. Une manière de recevoir l'adversaire d'un match (Succieu est terre de rugby), le visiteur d'un jour ou le nouvel arrivant. Construire un habitat propice aux relations humaines, mettre en place des services publics à proximité des habitants, favoriser la mixité sociale et générationnelle, c'est organiser la convivialité et revitaliser la solidarité à l'échelle de la commune.

« La commune nature » est donc la ligne directrice de la vision proposée dans ce Plan d'Aménagement et de Développement Durables.



## **ORIENTATIONS GÉNÉRALES DU PADD**

Le projet d'aménagement et de développement durables de Sucieu s'articule autour des objectifs suivants :

### **1 - PRÉSERVER LE CARACTÈRE D' UNE COMMUNE NATURE**

- PROTÉGER LES ESPACES NATURELS
- PROTÉGER L'AGRICULTURE
- MAITRISER LA CROISSANCE DEMOGRAPHIQUE
- LUTTER CONTRE L'ÉTALEMENT URBAIN
- SÉCURISER LE RÉSEAU VIAIRE ET FAVORISER L'USAGE DES MODS DOUX.
- LUTTER CONTRE LE CHANGEMENT CLIMATIQUE

### **2 - RÉINVENTER LE COEUR DU VILLAGE**

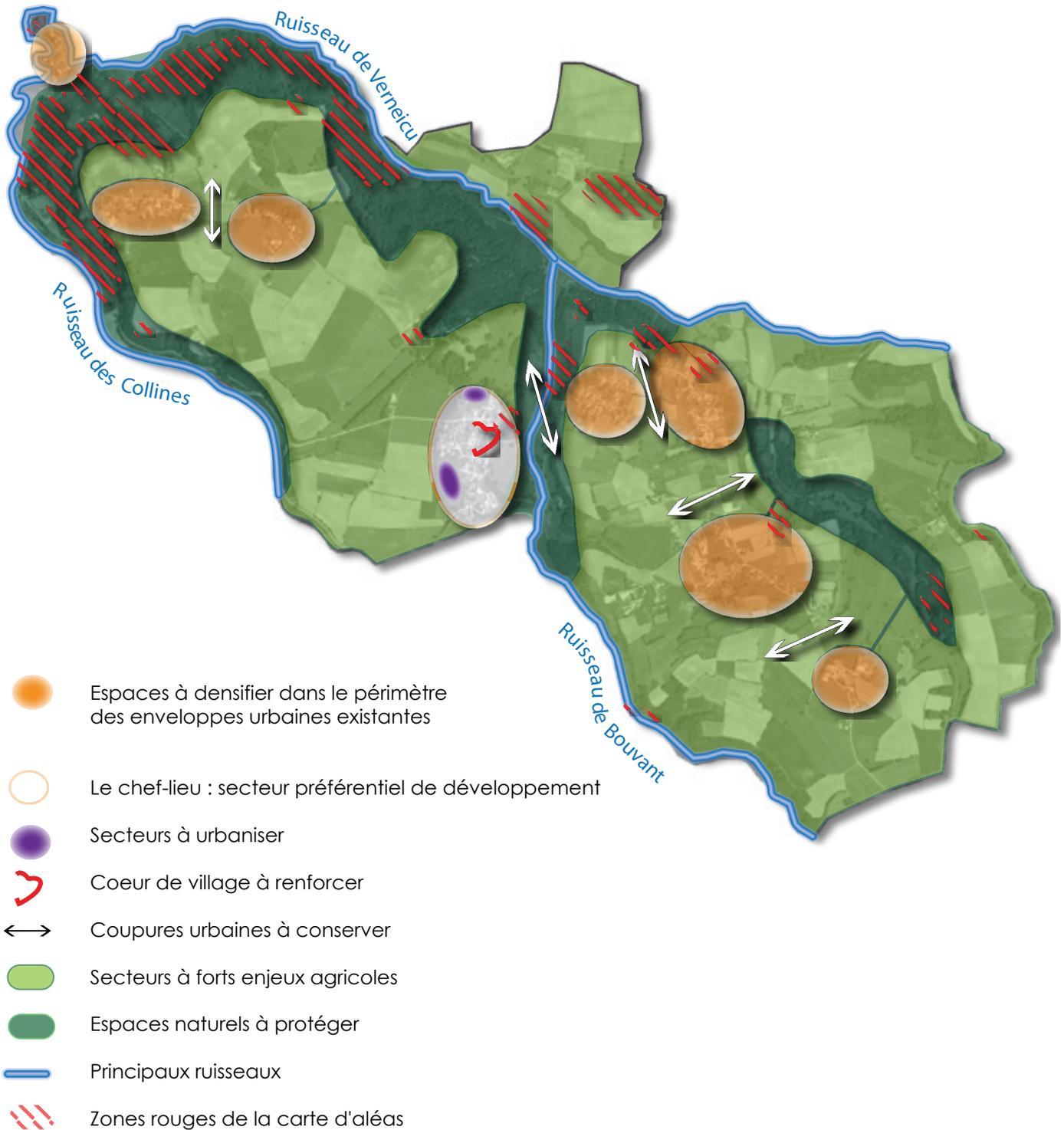
- RENFORCER LA VOCATION DE CENTRALITÉ DU CHEF-LIEU
- ADAPTER L'OFFRE DES ÉQUIPEMENTS PUBLICS

### **3 - CONFORTER L'ATTRACTIVITÉ DE LA COMMUNE**

- RÉPONDRE AUX BESOINS EN LOGEMENT ET VALORISER LE POTENTIEL DES LOGEMENTS VACANTS
- ASSURER LE MAINTIEN DES ACTIVITÉS ÉCONOMIQUES
- DÉVELOPPER LES COMMUNICATIONS NUMÉRIQUES



## Orientations générales d'aménagement



# 1 - PRÉSERVER LE CARACTÈRE D' UNE COMMUNE NATURE



## **PROTÉGER LES ESPACES NATURELS.**

*Rappel - constat du diagnostic :*

*Succieu compte trois Zones Naturelles d'Intérêt Environnemental Faunistique et Floristique (ZNIEFF) et de nombreuses zones humides de différentes dimensions.*

*Elle présente des secteurs à forts enjeux naturalistes et un corridor écologique principal dans le vallon du ruisseau de Bouvant.*

*La commune présente des paysages de qualité.*

### **► Préserver les espaces naturels remarquables**

Les ensembles naturels remarquables (zones humides, zones boisées ...) inventoriés ( Natura 2000 ...) ou non sont protégés dans le PLU au titre de la zone «N».

La protection des boisements significatifs est pérennisée par un classement en EBC (espace boisé classé).

Le secteur dit de la Calabre a fait l'objet d'un classement en Espace Naturel Sensible par le Conseil Général de l'Isère en 2013.

### **► Protéger les éléments remarquables du paysage.**

La commune compte un nombre important d'éléments paysagers, qui constituent des repères dans le paysage, et des ensembles remarquables (haies, allées, groupements d'arbres, jardins, ...) : le PLU les identifie et les protège au titre de l'article L123-1-5-III-2° du C.U.

### **► Préserver les continuités écologiques**

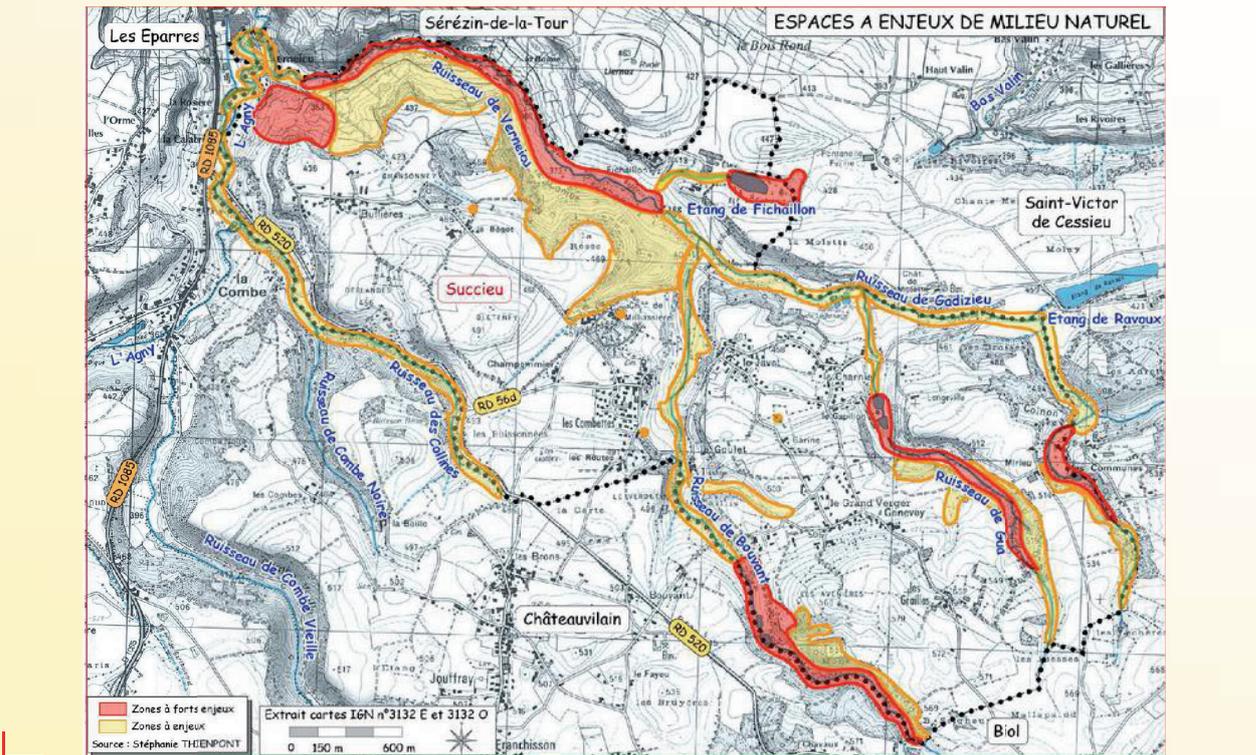
La trame verte est définie dans le cadre du Grenelle de l'environnement comme un outil d'aménagement du territoire, constituée de grands ensembles naturels et de corridors les reliant ou servant d'espaces tampons.

L'objectif de cette trame verte et bleue (zones humides) est d'assurer une continuité biologique entre les grands ensembles naturels et les milieux aquatiques pour permettre notamment la circulation des espèces sauvages.

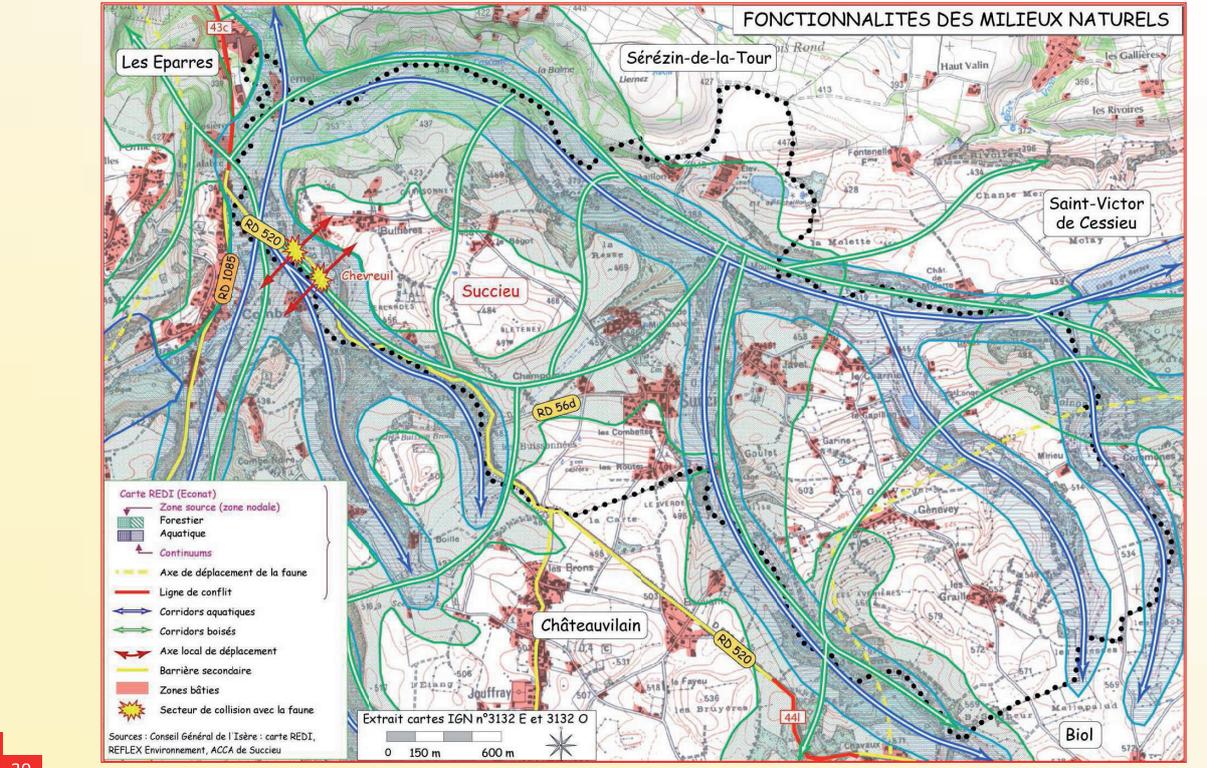
La commune est concernée par plusieurs corridors écologiques que le PLU préserve. Les secteurs concernés sont identifiés sur les documents graphiques, classés en «N» ou «A» et font l'objet d'une protection réglementaire.



## Espaces à enjeux de milieu naturel



## Fonctionnalités des milieux naturels



## **PROTEGER L'AGRICULTURE**

*Rappel - constat du diagnostic :*

*L'agriculture occupe et exploite 490 hectares en surface agricole utile (culture ou prairies d'élevage), soit 58.7 % des 835 hectares de la commune.*

*10 exploitations ont leur siège sur la commune, 11 autres, situées sur des communes voisines, participent à l'activité agricole. Les 2/3 sont consacrées à l'élevage laitier. 775 000 litres de lait sont produits chaque année à Succieu.*

### **► Préserver l'agriculture**

La volonté de maintenir et de développer l'agriculture se traduit donc à la fois par la préservation des espaces, mais aussi par l'ouverture de cette activité à d'autres formes et par l'établissement de nouvelles relations avec un voisinage renouvelé.

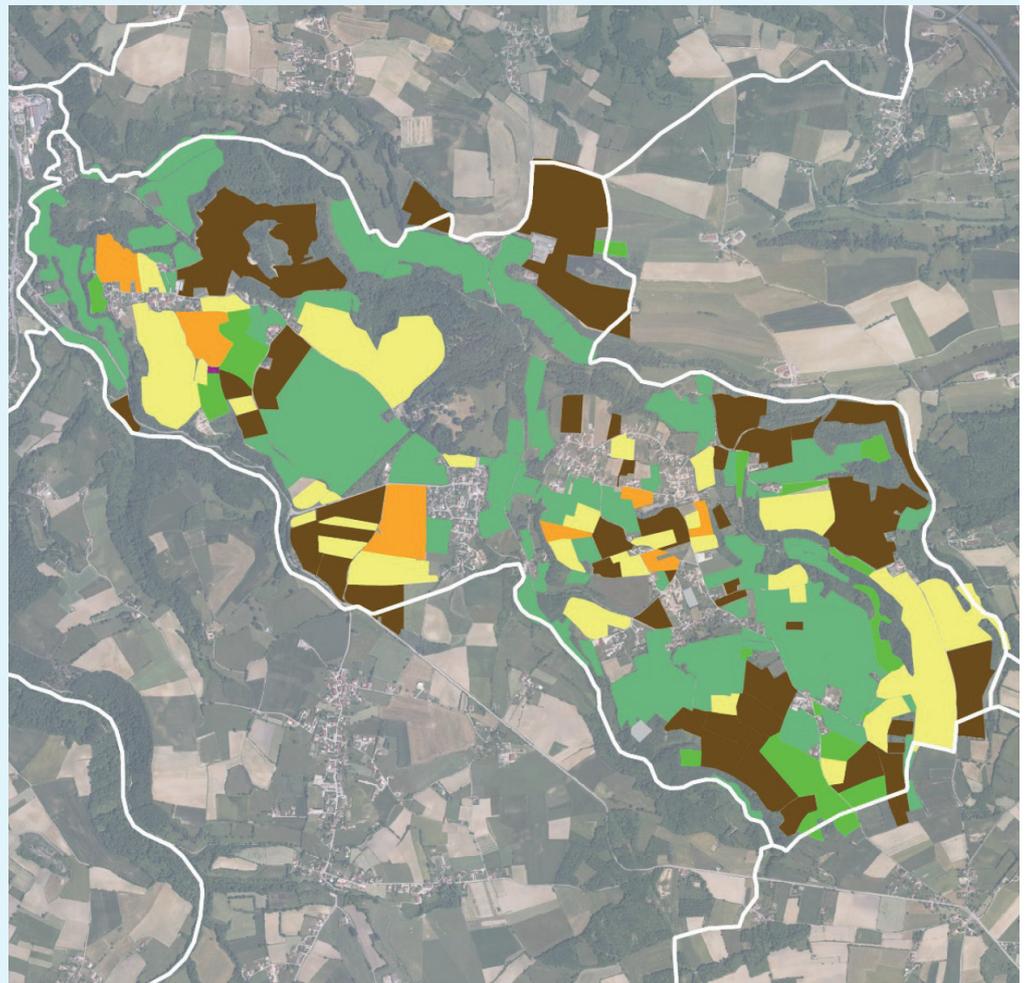
L'agriculture doit être conçue comme le pivot d'une économie ouverte à des activités artisanales ou tertiaires et à un tourisme de proximité.

La relance de circuits courts peut trouver sa concrétisation par la création d'un marché ou d'un lieu de commercialisation de produits locaux au centre du Village.

Un soin particulier a donc été porté afin de conserver une agriculture vivante :

- Les terres à fort potentiel agricole identifiées dans le Diagnostic agricole réalisé par la Chambre d'Agriculture en 2012 sont protégées.
- Le développement résidentiel à proximité des bâtiments d'élevage est maîtrisé afin d'éviter tout effet d'encerclement et pour préserver les parcelles de proximité.
- Les accès directs entre les exploitations et les terres sont maintenus.





Culture majoritaire en surface sur l'îlot grandes cultures		PRAIRIES TEMPORAIRES
<b>Oléo-protéagineux</b>	AUTRES CEREALES	<b>Vignes</b>
PROTEAGINEUX	BLE TENDRE	VIGNES
TOURNESOL	ORGE	<b>libelle</b>
<b>Maïs</b>	<b>Prairies</b>	AUTRES GELS
MAIS GRAIN ET ENSILAGE	PRAIRIES PERMANENTES	DIVERS

*Cartographie de l'utilisation agricole des sols à Succieu*



## **MAÎTRISER LA CROISSANCE DÉMOGRAPHIQUE**

Le SCoT encadre le rythme de construction à 4,5 logements par an environ soit 45 logements produits en 10 ans (soit 58 logements en 13 ans , durée de vie du PLU).

Le PLU est calibré pour 13 ans afin de prendre en compte les contraintes liées à la création de la nouvelle STEP.

En tenant compte de la composition des ménages, la croissance démographique est estimée à environ 150 habitants supplémentaires en 13 ans ce qui porterait la population communale à environ 870 habitants en 2028.

## **LUTTER CONTRE L'ÉTALEMENT URBAIN**

*Rappel - constat du diagnostic :*

*La commune compte un nombre important de noyaux urbains qui se sont plus ou moins développés ces dernières années.*

*Près de 13 hectares ont été consommés depuis 2000 et près de 10 hectares (hors fonds de parcelles) sont encore disponibles pour de l'habitat dans le POS.*

Pour atteindre l'objectif de lutte contre l'étalement urbain la collectivité a retenu trois pistes d'action :

► Réduire les capacités d'urbanisation du nouveau document d'urbanisme.

Cet effort correspond à la volonté de limiter la capacité d'urbanisation du PLU aux environs de 5,8 hectares pour l'habitat.

	Superficie des zones urbanisables		Évolution
	POS	PLU	
<b>Total</b>	3,5 ha en zone U 4,6 ha en zone NA 5,3 ha en zone NB	2,5 ha en zone U 1 ha en division parcellaire 2,3 ha en zone 2AU	- 7.6 ha

► Concentrer l'urbanisation dans les "dents creuses" des hameaux.

L'urbanisation future devra utiliser en priorité les capacités disponibles dans les espaces libres à l'intérieur des périmètres bâtis.

Aucune extension urbaine n'est envisagée pour les hameaux. Seules les "dents creuses" seront urbanisées.



Pour mettre en oeuvre ce principe le PLU contient l'urbanisation dans les enveloppes urbaines équipées.

Toutefois, les capacités dans ces espaces sont insuffisantes pour satisfaire l'ensemble des besoins en logements.

Pour atteindre le programme global de construction, il est donc nécessaire de prévoir des urbanisations en extension des enveloppes urbaines équipées. Pour éviter les effets de saupoudrage et pour répondre à l'objectif de densification du chef-lieu, deux secteurs d'extension y sont prévus.

► Densifier le chef-lieu.

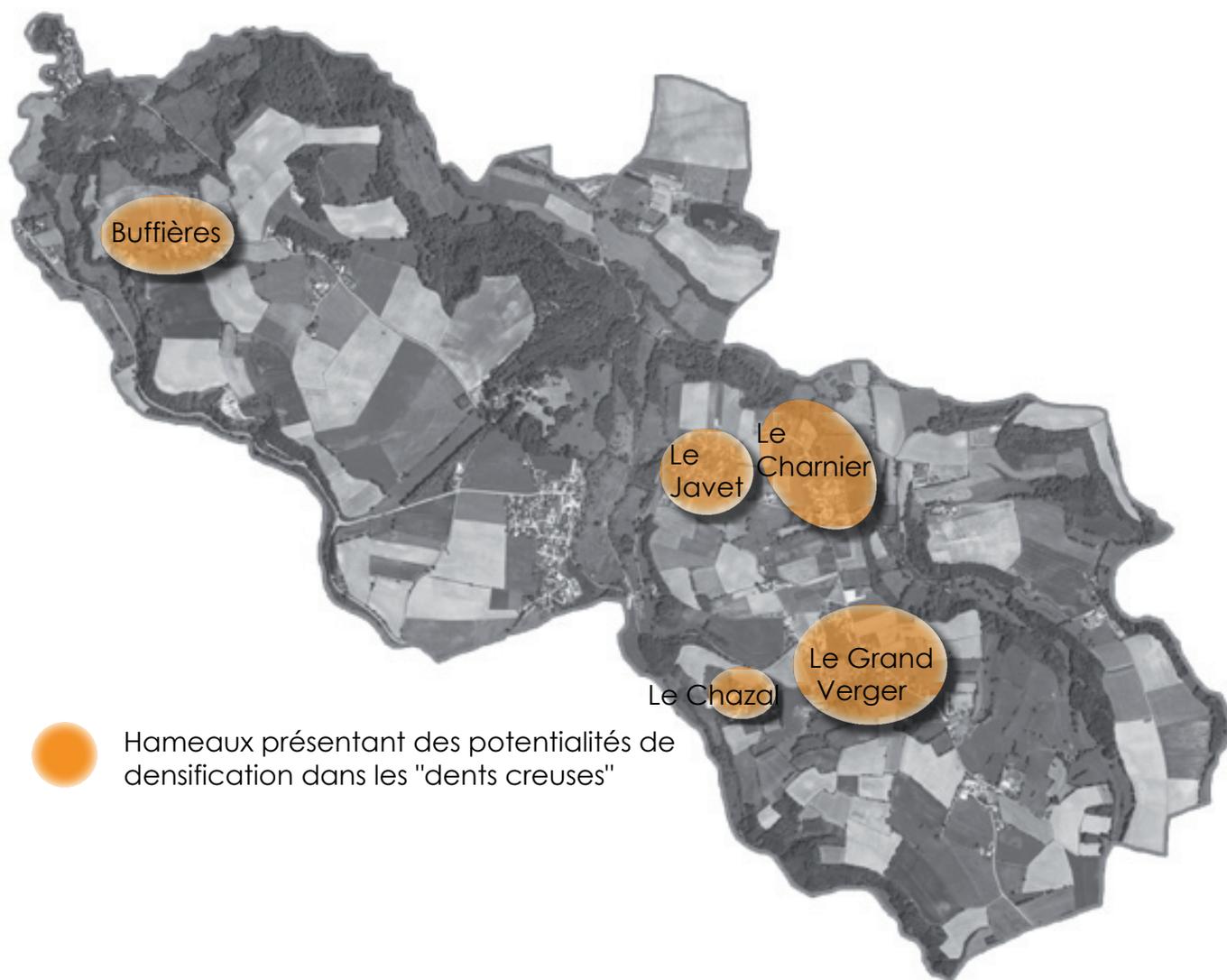
Les dents creuses du chef-lieu et des hameaux n'allant pas être suffisantes pour répondre aux besoins du programme de construction, deux zones 2AU ont été créées en extension du chef-lieu.

Leur ouverture à l'urbanisation est conditionnée à la réalisation d'un équipement d'assainissement collectif préalable à une modification du PLU.

Les quelques dents creuses des hameaux et du chef-lieu permettront à la commune de se développer en attendant que la STEP soit construite et que les zones 2AU soient ouvertes à l'urbanisation (échéance 5-8 ans).



Lieu-dit	Surfaces urbanisables résiduelles POS (m <sup>2</sup> )	Répartition géographique	Capacité urbanisation PLU (m <sup>2</sup> )	Répartition géographique
Le Maillet	1 300	1%	0	0%
Buffières	4 300	4%	5 500	10%
Le Bégot	1 200	1%	0	0%
Chef-lieu	43 500	45%	32 100	56%
Le Javet	9 500	10%	5 900	10%
Le Charnier	11 300	12%	6 400	11%
Grollu	2 600	3%	0	0%
Le Grand Verger	24 000	25%	5 700	10%
Le Chazal	0	0%	1 900	3%
Total	97 700	100%	57 500	100%



**LE CHARNIER - LE JAVET : ORIENTATIONS GENERALES D'AMENAGEMENT**



- Continuité écologique
- Ensemble patrimonial : maison et parc
- Enveloppe urbaine de densification

**LE GRAND VERGER - LE GENEVEY - LE CHAZAL : ORIENTATIONS GENERALES D'AMENAGEMENT**



- Espace vert central + zone humide
- Equipements publics : salle des fêtes et terrain de rugby
- Enveloppe urbaine de densification
- Cône de vue à préserver
- Zone exposée à des risques naturels forts



## BUFFIERES : ORIENTATIONS GENERALES D'AMENAGEMENT



-  Enveloppe urbaine de densification
-  Bâtiment agricole



## **SÉCURISER LE RÉSEAU VIAIRE ET FAVORISER L'USAGE DES MODES DOUX.**

*Rappel - constat du diagnostic :*

- Des problèmes liés à la multiplication des véhicules automobiles (sécurité routière, stationnement),
- L'apparition de besoin de transports collectifs ou alternatifs (cars scolaires, arrêts repositionnés, transport collectif, covoiturage).
- Le réseau de sentiers de randonnées est riche, mais il compte certains handicaps : forte pente, secteurs endommagés par les glissements de terrain, manque d'entretien public et privé, signalisation vieillissante ou insuffisante.

### **► Sécuriser le réseau viaire**

La commune envisage un certain nombre de travaux afin de sécuriser ou aménager son réseau viaire :

- Le Javet : ► mise en place de sens prioritaires et de stationnement en quinconce pour limiter la vitesse et régulariser le stationnement.
  - sécurisation de la sortie du hameau sur la VC1, en direction du Charnier
- Le Genevey : ► mise en place d'un sens prioritaire à la sortie du hameau en direction du village.
  - sécurisation du carrefour de la Garine
- Le Charnier : aménagement à concevoir.
- Carrefour La Rochette/le Village/Les Combettes à aménager pour réduire la vitesse à l'entrée et à la sortie du village.
- Le Maillet : concevoir une signalisation qui replace ce hameau dans son rôle d'entrée de la commune.
- Le Gapillon au carrefour de la route de Mirieu.

### **► Profiter de l'existence de nombreux sentiers pour favoriser l'usage des modes doux.**

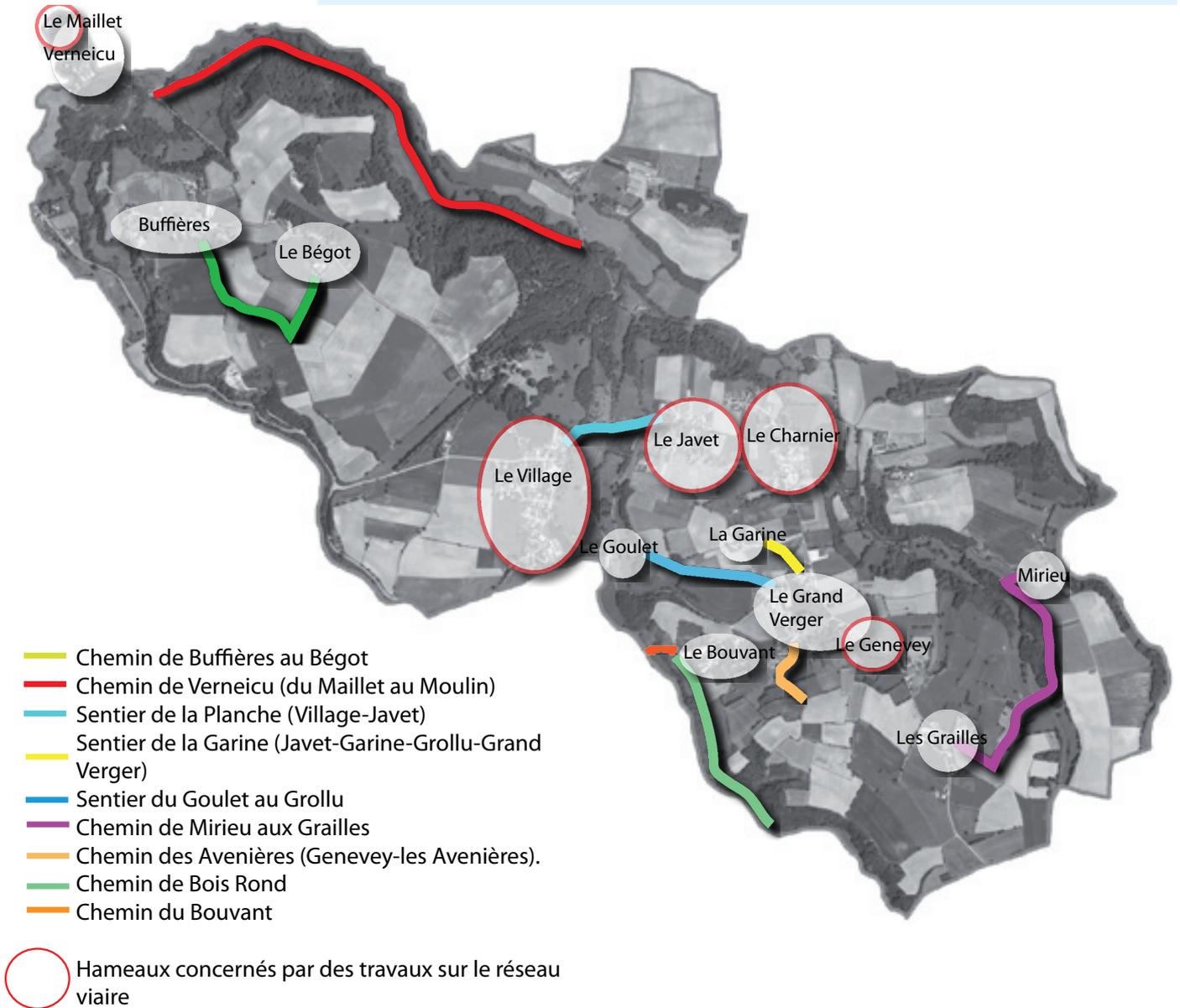
La remise en état des sentiers reliant les hameaux est une priorité à la fois pour les déplacements « doux » intra communaux et pour une politique touristique de proximité.

Sont à rénover

- le chemin de Buffières au Bégot ;
- le chemin de Verneicu (du Maillet au Moulin) ;
- le sentier de la Planche (Village-Javet) ;
- le sentier de la Garine (Javet-Garine-Grollu-Grand Verger) ;
- le sentier du Goulet au Grollu ;
- le chemin de Mirieu aux Grailles ;
- le chemin des Avenières (Genevey-les Avenières).



La rénovation des liaisons douces sera programmée pour relancer une circulation intra communale pédestre ou cycliste. Les itinéraires alternatifs seront signalés et l'intégration des sentiers de randonnées dans les documents intercommunaux ou départementaux sera favorisée.



## **LUTTER CONTRE LE CHANGEMENT CLIMATIQUE**

Depuis l'adoption du Grenelle de l'Environnement, la lutte contre le réchauffement climatique est un engagement qui concerne toutes les collectivités publiques mais également chaque particulier.

Pour atteindre les objectifs ambitieux du Grenelle (réduction par facteur 4 des émissions), des programmes d'actions devront être mis en place, comme par exemple le plan climat énergie.

La compétence a été transférée à l'agglomération qui prévoit dès cette année des études.

La Communauté d'Agglomération Porte de l'Isère (CAPI) est elle-même engagée dans un Plan Climat Energie Territorial et est classée Territoire à Energie Positive (TEPOS).

Il s'agit, sur un territoire donné:

- de repérer les sources d'émissions de gaz à effet de serre et de fixer des objectifs de réduction ;
- de mettre en évidence avec les acteurs concernés, les moyens de réduire les émissions de gaz à effet de serre au travers les politiques sectorielles de la collectivité locale ;
- de proposer et vulgariser à l'échelle du territoire un plan d'action visant à réduire les émissions ;
- à mieux s'adapter aux impacts du changement climatique ;
- de s'organiser pour mettre en oeuvre le plan d'action avec tous les acteurs du territoire et évaluer les résultats.

Deux axes d'intervention peuvent être privilégiés à Succieu :

### **► La maîtrise des déplacements**

La commune souhaite réaménager les cheminements piétons existants pour favoriser l'utilisation des modes doux pour les déplacements inter-hameaux.

### **► La maîtrise énergétique**

Trois audits énergétiques ont été réalisés par H3C-énergies en avril 2011. Ces audits ont porté sur :

- 6 bâtiments de la commune : le local rugby, l'école primaire, la mairie et l'école maternelle, la salle Bon accueil, la salle des fêtes et l'église ;
- l'éclairage public ;
- les véhicules municipaux.



## Conclusion de l'audit énergétique Global :

La situation énergétique de la commune de Succieu est améliorable (classe C pour l'étiquette Consommations et B pour les Emissions). Les installations techniques devront être remplacées au fur et à mesure par des équipements performants. Les investissements nécessaires sont importants mais les économies réalisables sont encourageantes. Des investissements massifs et moins rentables devront être effectués sur le bâti. Enfin, et ce sera l'une des priorités, un effort de suivi et donc d'investissement humain doit être déployé pour améliorer les conditions d'exploitation énergétique des bâtiments.

La stratégie à suivre sur le patrimoine bâti doit être la suivante. En premier lieu il convient de rétablir une situation acceptable en réalisant les actions prioritaires listées dans les différents rapports. Ces actions doivent être inscrites au budget futur. En parallèle, le renouvellement classique doit être assuré pour corriger ou prévenir les pannes.

Puis des rénovations ambitieuses devront être menées, bâtiment par bâtiment. Les préconisations formulées sur chaque bâtiment permettront de se rapprocher de l'objectif Grenelle (réduction des consommations de 40 % et des émissions de 50 % d'ici 2020). Une grande partie des 126 k€ d'investissement proposés devra donc être réalisée en 10 ans, soit 12,6 k€ par an. L'essentiel est de bien investir bâtiment par bâtiment afin de rendre ces investissements les plus efficaces possibles.

Puis de 2020 à 2050 les investissements devront se poursuivre. En effet, les préconisations effectuées dans ce présent audit ne suffisent pas à atteindre l'objectif facteur 4 (division par 4 des émissions de gaz à effet d'ici 2050).

Enfin, comme l'illustre la démarche Négawatt, la diminution des consommations d'énergie passe en premier temps par la sobriété énergétique qui consiste à supprimer les gaspillages et les besoins superflus. Le facteur humain est donc capital, l'information et la sensibilisation des utilisateurs est nécessaire afin de réaliser des économies d'énergie.

Pour plus d'informations, se référer aux différents audits énergétiques réalisés par H3C-énergie en avril 2011 :

- audit local rugby ;
- audit école primaire ;
- audit mairie et école maternelle ;
- audit salle Bon Accueil ;
- audit salle des fêtes ;
- Audit église ;
- audit éclairage public ;
- audit véhicules municipaux.



## 2 - RÉINVENTER LE COEUR DU VILLAGE



## **RENFORCER LA VOCATION DE CENTRALITÉ DU CHEF LIEU**

*Rappel - constat du diagnostic :*

*Succieu est une commune passée d'un nuage de hameaux de même importance à un réseau de zones plus ou moins urbanisés. De tous temps, le village y a joué un rôle fédérateur : lieu de culte, commerces, mairie, école, ont successivement rassemblé là les habitants. Et c'est autour de ce pôle que s'est relancée la croissance de la population et de l'urbanisation dans les années 70-80. Mais ce n'est que très récemment qu'il a acquis une taille et une forme lui permettant de revendiquer ce statut de « centre » que les documents d'urbanisme placent au cœur du développement pour les années à venir.*

*En terme de population, le village et les hameaux du sud-est de la commune sont de même importance. Les activités de loisirs se sont développées autour du stade créé au début des années 80 à proximité du Genevey. La deuxième phase de la croissance urbaine et démographique de Succieu s'est effectuée sur ces « hauts plateaux », ce qui a créé des regroupements et des nouvelles entités villageoises sinon urbaines.*

*Pour autant, Le Village conserve un rôle de centre de gravité pour l'ensemble de Succieu. Renforcer ce rôle, par une urbanisation plus dense et mieux organisée, par la réorganisation des services publics, c'est assurer la cohérence du territoire communal. L'enjeu est très fort à l'heure où se pose en termes institutionnels la question de la taille des cellules de base de l'organisation territoriale en France, et de l'existence des communes à proprement parler.*

*Par ailleurs, cette évolution vers une centralité nouvelle s'est aussi faite au sein même du Village. Le bourg centre est passé d'une structure de village-rue à une agglomération disposant d'un espace central dont le rôle et la forme demandent à être précisé et aménagée.*

Cette volonté de renforcer la centralité de la commune trouve son expression dans plusieurs objectifs:

- densifier le chef-lieu en conservant une partie des zones à urbaniser du POS ;
- renforcer l'attractivité et l'animation du coeur de village.



Le chef-lieu ne compte plus de dent creuse. Afin de pouvoir renforcer son poids démographique, la commune envisage de conserver une partie des zones NA du POS.

3 zones étaient prévues dans le POS :

- Zone NAA « clos de la ferme » (12 800 m<sup>2</sup>) ;
- Zone NAA "Morel" (12 000 m<sup>2</sup>) ;
- Zone NA "les Routes" (25 400 m<sup>2</sup>).

Seules 2 sont conservées dans le PLU : le "clos de la ferme" et "les routes".

Les zones sont classées en 2AU : leur ouverture à l'urbanisation est conditionnée à la réalisation d'un équipement d'assainissement collectif préalable à une modification du PLU.

Dans le SCOT, les centres villages doivent être privilégiés pour l'urbanisation. Le centre du chef-lieu ne comptant plus de "dents creuses", la commune prévoit des zones d'extension comme secteurs privilégiés d'urbanisation.

Afin de renforcer l'attractivité et l'animation du coeur du village, la commune envisage la restructuration de l'espace central comprenant les écoles, la grange communale, le parking de la mairie, le pré central.





Secteurs à urbaniser



Opération coeur de village



## **ADAPTER L'OFFRE DES ÉQUIPEMENTS PUBLICS**

*Rappel - constat du diagnostic :*

*En raison de la croissance de la population, on constate :*

*- une inadéquation des équipements collectifs : l'école ne pourrait satisfaire en l'état une population supérieure, comme l'ont démontré les difficultés de l'année 2007-2008 quand les effectifs ont dépassé 80 enfants. Elle manque de locaux périscolaires (salle de motricité, cantine, notamment).*

*- une saturation des équipements d'assainissement collectif : les 2 STEP (stations d'épuration) du village sont soit saturée soit perturbée par des eaux parasites. Le lagunage est quant à lui calibré pour 350 eq/ha, ce qui correspond au nombre d'habitations raccordables déjà présentes.*

La commune doit envisager des investissements importants. Une nouvelle salle des fêtes a été construite. Les locaux scolaires et les réseaux d'assainissement sont les projets prioritaires pour les prochaines années.

La programmation de l'adaptation des réseaux d'assainissement collectif lagunage, raccordement de nouveaux hameaux - création d'une nouvelle STEP - raccordement du collecteur de Buffières dépend du Syndicat des Eaux de la Région de Biol, qui doit élaborer un Schéma Directeur d'Assainissement correspondant aux projets de la commune.



### **3 - CONFORTER L'ATTRACTIVITÉ DE LA COMMUNE**



## **RÉPONDRE AUX BESOINS EN LOGEMENTS ET VALORISER LE POTENTIEL DES LOGEMENTS VACANTS**

*Rappel - constat du diagnostic :*

*La commune aura besoin d'une soixantaine de logements dans les 13 ans à venir dont 6 logements sociaux.*

L'objectif d'une mixité accrue de l'habitat et d'une mixité sociale se décline par la préconisation de réalisation de 50% de logements individuels, 35% d'individuels groupés, 15% de logements collectifs.

Le programme global de construction se répartit de la façon suivante:

- les zones autour du village devraient accueillir environ une quarantaine de logements ;
- le reste des besoins devrait se répartir entre les dents creuses des hameaux.

## **ASSURER LE MAINTIEN DES ACTIVITÉS ÉCONOMIQUES**

*Rappel - constat du diagnostic :*

*La commune ne compte plus de commerces de proximité.*

La commune n'a pas vocation à accueillir une zone d'activité. Toutefois la commune souhaite soutenir le projet de reconversion de l'ancien tissage du Goulet à des fins d'activités artisanales ou de services.

Par ailleurs, le développement des commerces de proximité au chef-lieu serait un atout pour la commune.

Dans une volonté de mixité urbaine, le PLU autorisera l'installation d'activités économiques non nuisantes dans l'enveloppe urbaine, associées ou non à une habitation.

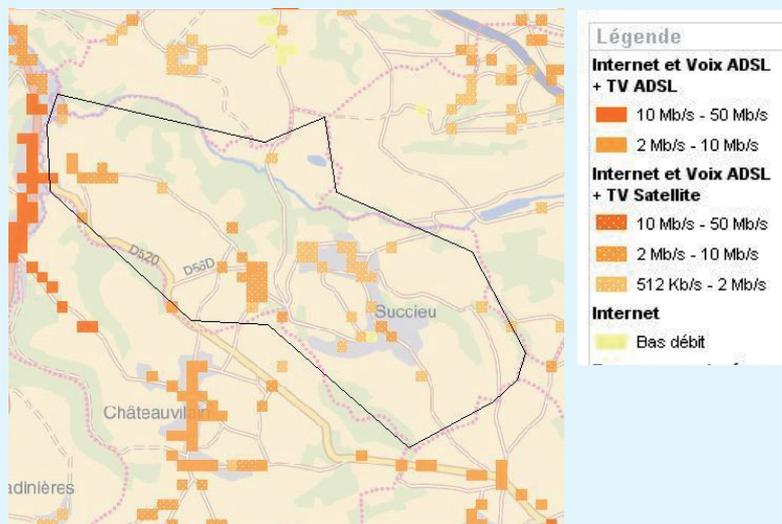


## DÉVELOPPER LES COMMUNICATIONS NUMÉRIQUES

Renseignements pris auprès de France Télécom, la situation à Succieu est la suivante :

- 282 lignes téléphoniques.
- 275 sont éligibles à l'ADSL, 132 avec un débit limité à 2 mb, 118 avec un débit jusqu'à 8 mb. Cependant, la présence de multiplexeurs (appareils de partage des lignes laissant passer la voix mais pas l'ADSL) augmente le nombre de foyers non éligibles ou limités à 512 ko.
- 7 lignes sont non éligibles à l'ADSL (zone blanche).

La carte de couverture numérique montre les disparités entre les hameaux (cf. carte ci-dessous)



Les solutions alternatives pour résorption des zones blanches et grises :

- l'Internet par WIFI. Cette solution a été choisie par le Conseil Général de l'Isère, qui a passé en 2008 un contrat de quatre ans avec la société Alsatis. Elle devait faire l'objet d'une convention avec les communes pour la mise en place des relais WIFI. Par délibération de septembre 2012, le Conseil Municipal de Succieu a choisi de ne pas donner suite à la proposition de la société Alsatis, pour appliquer à l'ensemble du territoire communal le principe de précaution lié aux émissions d'ondes.

- La technologie «NRA Montée en débit ». Elle peut être mise en place après une procédure longue (1 an et demi d'études) et pour un coût moyen de 160 000 euros.



- France télécom présente une solution d'Internet par Satellite : Nordnet, qui offre désormais jusqu'à 10 mb de débit. Chaque particulier peut acheter ou louer son kit satellite. Une Commune peut choisir de subventionner ou pas cet achat ou cette location. Le Conseil Municipal ne s'est pas prononcé sur cette hypothèse.

- En novembre 2014, le Conseil Général de l'Isère a présenté le plan d'équipement en Très Haut Débit du département. Ce chantier devrait durer jusqu'en 2027.

La CAPI dans son ensemble fait partie de la phase 1 qui devrait se déployer à partir de 2015 à horizon 7 ans.

Compte tenu des conditions techniques, cela se traduirait par trois types de desserte sur les 277 foyers recensés sur la commune de Succieu:

- 260 prises en fibre optique.
- 8 foyers en wifi à 20 Mb/s.
- 9 foyers en V/Adsl (triple play ou 4 Mb/s minimum).

Pour pallier à cette situation, Orange a décidé d'installer une nouvelle armoire desservie en fibre optique.

Cette installation va permettre de desservir 80% des foyers en ADSL. L'ouverture commerciale est prévue en septembre 2016.



## Conclusion

En adoptant comme devise "la commune Nature", Succieu s'inscrit pleinement dans le projet d'ensemble de construire sur le Nord Isère un territoire durable. La préservation des espaces naturels, une urbanisation densifiée, la promotion des déplacements "doux" vont dans ce sens. Le soutien de l'activité agricole et artisanale doit permettre de développer une économie de proximité. Pour autant elle tient à rester une commune ouverte en assurant tant la mixité sociale que la mixité professionnelle.

